

A l'ensemble des familles  
Et proches des résidents

Trébrivan, le 7 mars 2023

Objet : levée du port du masque

Réf : JC/2023-08

Madame, Monsieur,

Au regard de l'évolution de l'épidémie, et du taux de couverture vaccinale, je tiens à vous informer que le port du masque systématique n'est plus obligatoire au sein de l'établissement. Toutefois, si un résident, pour des raisons qui lui sont propres souhaiterait que toute personne entrant dans sa chambre le porte, il conviendrait de respecter son choix.

Dans ce cadre, le port du masque n'est plus obligatoire pour les professionnels sauf demande spécifiée par le résident dans le périmètre de sa chambre.

Les évènements rendus impossibles par le port du masque peuvent donc reprendre sans aucune difficulté, en reprenant les circuits de demande antérieure.

Ravie de ce retour à une vie normale au sein de l'établissement, je ne vous cache pas que la vigilance épidémiologique reste cependant indispensable. Et toute situation de reprise épidémique COVID devra conduire à une reprise du port de masque. Elle sera décidée au cas par cas au décours d'un échange multidisciplinaire entre les responsables médicaux des établissements, les services d'hygiène et/ou de Maladies Infectieuses et Tropicales du CHU de Brest.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice,

Julie COTTENCEAU

**Julie COTTENCEAU**  
Directrice Adjointe CHRU de Brest  
En charge de la Politique Gériatrique  
Pôle PARME  
(Personnes Agées, Réadaptation, Médecines)